



Camp d'Été 2024

Conditions générales

Dates

Session 1: 30 juin - 13 juillet 2024

Session 2: 14 juillet - 27 juillet 2024

Session 3: 14 juillet - 4 août 2024

Session 0 (Odyssée): 28 juillet - 4 août 2024

Des séjours de 4 ou 5 semaines peuvent être organisés sur demande.

Structure des frais

Les frais comprennent

- Le transport des campeurs de et vers l'aéroport de Genève (pendant les dates officielles d'arrivée et de départ)
- Cours de langue dans la langue choisie (anglais, français ou espagnol) - 15 heures / semaine du 30 juin au 27 juillet
- Hébergement (sauf camp de jour)
- Pension complète
- Activités de l'après-midi
- Divertissements du soir
- Blanchisserie
- Assurance maladie et accident couvrant les frais médicaux

Les frais ne comprennent pas (non exhaustif)

- Dépenses personnelles
- Argent de poche (CHF 150 / semaine)
- Transferts en dehors des dates officielles d'arrivée et de départ
- Transferts vers d'autres aéroports ou gares
- Transferts pour rendez-vous médicaux

Frais

Pour 2 semaines: CHF 7130 (CHF 1000 de frais d'inscription inclus)

Pour 3 semaines (Session 2 + Odyssée): CHF 10330 (CHF 1000 de frais d'inscription inclus)

Pour la semaine Odyssée (1 semaine): CHF 3700 (CHF 500 de frais d'inscription inclus)

Camp de jour pour 2 semaines: CHF 5400 (CHF 1000 de frais d'inscription inclus)

Délais de paiement

Les frais d'inscription sont dus au moment de l'inscription. Le solde est dû au plus tard le 1er mars 2024. Les inscriptions effectuées après cette date nécessiteront le paiement immédiat du montant total. Nous nous réservons le droit d'annuler l'inscription si aucun paiement n'est reçu.

Politique d'annulation

Les frais d'inscription de 1000 CHF ne sont pas remboursables.

Annulation 60 jours ou plus avant le camp: 50% de frais d'annulation.

Annulation 59 jours ou moins avant le camp: 100% de frais d'annulation.

Les frais d'annulation s'appliquent dans tous les cas, y compris en cas de maladie. Les parents peuvent souhaiter souscrire une assurance annulation séparée pour couvrir de tels événements. En cas de départ anticipé du camp, aucun remboursement ne sera effectué. Cela inclut les départs anticipés pour des raisons de santé.

Les parents sont responsables de l'arrivée et de l'entrée en Suisse des campeurs. L'obtention d'un visa pour l'entrée en Suisse, si nécessaire, est de la responsabilité des parents. Beau Soleil Summer Camp décline toute responsabilité en cas d'arrivée tardive due à un problème de visa ou de tout autre document nécessaire à l'entrée en Suisse.



Activités dangereuses

Bien que le camp prenne toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité des campeurs, les parents acceptent qu'il y ait un certain niveau de risque inhérent à la gamme d'activités proposées par Beau Soleil. Des informations sur les activités et l'évaluation des risques sont disponibles auprès du camp à l'adresse summercamp@beausoleil.ch

Responsabilité en cas de blessure, de dommage ou de perte

Le camp d'été de Beau Soleil n'est pas responsable des accidents, blessures ou dommages matériels subis par les campeurs, quelle qu'en soit la cause. De même, le camp ne peut être tenu responsable des accidents, blessures ou dommages matériels causés par un campeur à un tiers. Les campeurs sont responsables de leurs effets personnels pendant leur séjour en colonie de vacances. Si des objets perdus sont trouvés à l'école, le camp fera tout son possible pour les rendre à leur propriétaire.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent, de bijoux, de vêtements et/ou d'autres objets de valeur qui n'ont pas été explicitement confiés à l'école. Les parents sont solidairement responsables de tout dommage causé par les campeurs pendant le camp.

Comportement et conduite

Les campeurs sont tenus d'agir de manière responsable et de respecter le règlement du camp d'été. Les problèmes persistants de comportement seront examinés par le responsable du camp d'été et pourront être soumis au directeur de l'école. Beau Soleil se réserve le droit de fouiller la chambre d'un campeur ou de le soumettre à un test d'alcoolémie si le responsable du camp d'été le juge nécessaire pour des raisons disciplinaires. Beau Soleil se réserve le droit de soumettre un campeur à un test de dépistage de drogues si le directeur le juge nécessaire et s'efforcera de contacter les parents à l'avance.

Des infractions graves ou répétées au règlement du camp, y compris, mais sans s'y limiter, la consommation d'alcool ou de drogues, peuvent entraîner l'expulsion immédiate du camp, à la seule discrétion du directeur. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué et tous les frais

sont dus à l'école ; les parents seront tenus d'organiser la surveillance et la récupération immédiates du campeur.

Soins médicaux

Les parents sont tenus de remplir le formulaire médical, qui fait partie des conditions générales du camp d'été Beau Soleil.

Modifications du programme

Le camp d'été Beau Soleil propose un large éventail d'activités aux campeurs. Le programme publié est donné à titre indicatif et des changements peuvent intervenir pour des raisons logistiques ou météorologiques.

Force Majeure

Beau Soleil Summer Camp peut suspendre, voire arrêter, les cours et tous les autres services, en particulier le camp, pour des raisons de force majeure, de catastrophes naturelles (par exemple, incendies, inondations, tremblements de terre, tempêtes), d'explosions, d'épidémies, de quarantaines, de sabotages, d'émeutes, de troubles civils, de grèves, de guerres ou de toute autre circonstance similaire affectant le fonctionnement durable de l'exploitation du camp Beau Soleil Summer Camp. En cas de force majeure, les Parents reconnaissent que l'impossibilité de fournir les services n'est pas imputable à Beau Soleil de sorte que Beau Soleil n'est redevable d'aucun remboursement, même partiel. Toutefois, Beau Soleil offre la possibilité de reporter à 2025 sans pénalité.

Droit applicable et juridiction

La législation suisse est seule compétente pour arbitrer tout litige découlant du présent contrat, quel que soit le lieu de résidence des parents ou d'un titulaire de l'autorité parentale. Toute difficulté découlant du présent contrat sera tranchée par la législation vaudoise dans l'arrondissement judiciaire d'Aigle. L'école se réserve le droit de modifier le programme, les tarifs et les conditions générales.

En vous inscrivant à Beau Soleil Summer Camp, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté ces conditions générales.

Pour toute question concernant ces conditions générales, veuillez nous contacter à l'adresse suivante:
summercamp@beausoleil.ch